

porter même à la table sainte. Le désordre est ici plus grave que partout ailleurs, et ce m'est un devoir de le réprimer. Que toute toilette inconvenante disparaisse donc du lieu saint. Il sera désormais défendu de se présenter pour la confession et pour la communion avec une robe basse ou décolletée. Les détails ne sont aucunement nécessaires dans une question aussi délicate. Toute femme vraiment chrétienne n'aura qu'à s'inspirer de la notion de pudeur qu'elle porte en elle-même. Dans les visites que nous faisons aux amis ou aux personnages de distinction qui nous ont invités, il y a toujours une étiquette que nous ne manquons pas d'observer. Eh bien, que l'on observe aussi, scrupuleusement et religieusement, l'étiquette de la maison de Dieu.

Agréez, chers collaborateurs, avec mes meilleurs souhaits pour l'année nouvelle, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

**LETTRE DE L'HONORABLE J.-Ed. CARON
A MONSEIGNEUR BRUCHESI**

Québec, le 29 décembre 1916.

A Sa Grandeur Monseigneur Bruchési,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Mon département a résolu de faire une nouvelle campagne agricole pour encourager la production dans toutes ses branches, de même que pour recommander à tous nos gens d'exercer la plus grande économie dans la nourriture et le vêtement.

**BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.**